



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2021 - 53</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 11/08/2021</b>	<b>Objet :</b> Prélèvement d'oeufs non viables de <i>Phengaris alcon alcon</i> pour étude génétique – Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA)	<b>Avis :</b> Favorable avec recommandations

**Contexte**

L'Azuré des mouillères (*Phengaris alcon* écotype *alcon*) est dans une situation précaire en région Grand Est.

La présente demande a pour cadre la réalisation d'une étude visant à développer des marqueurs génétiques pour le genre et analyser les données produites par des statistiques afin de répondre aux interrogations sur l'état de conservation des populations de Champagne-Ardenne et de leurs connexions.

La demande est sollicitée pour la période août – septembre 2021, pour les personnes suivantes :

- Julien Pellé, chargé de projets du CENCA – antenne de Troyes, animateur de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de Papillons de jour pour la partie champardennaise
- Julian Gautier, chargé de projets du CENCA – Antenne de Vouziers
- Lucie Blondel, chargée de mission/animatrice N2000 au PNR des Vosges du Nord

Les opérations projetées sont les suivantes :

- Sur 9 stations, prélèvement d'oeufs (40 au maximum par station, sans descendre en-dessous de 15) pondus sur les tiges des Gentianes pneumonanthes (*Gentiana pneumonanthe*).

Les oeufs seront prioritairement récoltés sur les tiges de Gentiane pneumonanthe, les oeufs étant considérés comme non viables s'ils sont pondus à ce niveau de la tige, les chenilles se nourrissant les premières semaines au sein des boutons floraux. Le prélèvement est par ailleurs limité à un œuf par pied de Gentiane.

Les sites sont choisis de manière à ce que le prélèvement ne dépasse pas 1 % du nombre d'oeufs total.

- Transport et analyse en laboratoire

Les résultats de l'étude seront communiqués au SINP, à la DREAL et aux animateurs du PNA et de ses déclinaisons régionales.

## Questions au CSRPN

- les opérations projetées remettent-elles en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces ?
- les opérations projetées remettent-elles en cause l'état de conservation des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

## Supports de réflexion

- CERFAS
- Dossier de demande de dérogation

## Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

Si la question globale de l'état de conservation des populations de *P. alcon* est des plus importantes, les connexions et déconnexions qui seront trouvées par cette étude ne trouveront sans doute pas une réponse homogène en termes de préservation et reconnexion possibles. L'étude pourra sans doute mieux servir aux populations de Champagne Ardennes que pour celles de Lorraine.

Plusieurs questions se posaient à nous à la lecture du document :

Pourquoi 40 prélèvements sur 2 puis 5 stations soit 380 prélèvements mais un seul œuf par pied, (rapport pied/station/prélèvement ?), donc combien de pieds en tout sont connus ? quelle population d'azuré ? pour 380 œufs ? pour 57 stations connues

Quel protocole de choix des stations et des pieds de prélèvements ?

Les réponses suivantes furent apportées par Julien Pellé en complément des pièces à étudier :

« Un site (= une station) fera l'objet de 40 prélèvements. 1 prélèvement = un œuf (non viable) récolté sur un pied de gentiane. Donc 40 pieds de gentiane par station.

Les sites ont été choisis en fonction de leur population de Gentiane et du recul que nous avons sur les populations de *Phengaris alcon alcon*, afin d'obtenir assez d'échantillon et de ne pas mettre en péril une population fragile.

Marais du Tertiaire Parisien

- Echantillonnage sur le Marais de Neuf ans à Prouilly : 1500 pieds de Gentiane, 276 pieds pondus (en 2012)
- Echantillonnage sur le Grand Marais de Cormicy : 300 pieds de Gentiane, 24 pieds pondus (en 2012), à voir ce qu'il en est cette année et si l'échantillonnage devra être réduit pour ce site

Plateau de Langres (5 sites parmi ces 7)

- Marais des sources de la Vingeanne à Aprey : 1500 pieds de Gentiane, 1125 pieds pondus
- Marais de Rosières à Aprey : 500 pieds de Gentiane, 450 pieds pondus
- Marais de la RN de Chalmessin, 1500 pieds de Gentiane, 350 pieds pondus
- Marais de la Combe Baignoir à Vitry-en-Montagne, 600 pieds de Gentiane, 208 pieds pondus
- Marais de la Source de Prévelat à Poinson-les-Grancey, 200 pieds de Gentiane, 132 pieds pondus
- Marais Sous Cellérons à Germaines, 700 pieds de Gentiane, 92 pieds pondus
- Moliniaie à l'Ouest de Vauclair à Giey-sur-Aujon, 300 pieds de Gentiane, 123 pieds pondus

+ Landes et tourbières du camp militaire de Bitche (je n'ai plus en tête les effectifs m'ayant été remontés) »

Les compléments répondent donc à la majorité des questions posées avec bien sûr un certain aléa possible d'échantillonnage du nombre de pieds avec présence de ponte en fonction des paramètres climatiques et démographiques.

### **Avis du CSRPN**

Favorable avec recommandations

### **Recommandations**

Bien adapter le protocole d'échantillonnage, voire l'annuler sur les sites à faible population pour éviter tout risque, en fonction du nombre de pieds pondus sur les sites du Grand Marais de Cormicy et de Bitche en particulier.

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

